

Bulletin d'adhésion

- Je désire adhérer au CAFFES :
 - En tant que membre actif 30 €
 - En tant que membre bienfaiteur 60 €
 - Et/ou je désire faire un don au CAFFES : €
- TOTAL.....€

Mode de paiement :

- Par chèque bancaire En espèces

Date : Le/...../.....

Signature :

- Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Seul le CAFFES est destinataire de ces informations.



**CENTRE NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET DE
FORMATION FACE A L'EMPRISE SECTAIRE**

Association loi 1901, déclarée en Préfecture du Nord le 10/10/2014
sous le n°W595024135

Adresse : 7-9, rue des Jardins, 59000 LILLE -- Tél : 03 20 57 26 77 ---
E-mail : contact@caffes.fr /
site internet : www.caffes.fr (en cours de construction)



**CENTRE NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET DE
FORMATION FACE A L'EMPRISE SECTAIRE**

MANIPULATION...

EMPRISE...

DERIVES SECTAIRES...

FAITS DOMMAGEABLES...

Nous sommes tous concernés ...

Notre famille, nos amis, nous-mêmes...

Comment réagir?

Comment obtenir de l'information, de l'aide?

Comment se protéger ?



CAFFES : 7—9 rue des Jardins • 59 000 LILLE
Tel : 03 20 57 26 77 — courriel : contact@caffes.fr
www.caffes.fr (en cours de construction) —

L'EMPRISE SECTAIRE

L'emprise sectaire est une forme très spécifique de mise en état de sujétion, dont le processus peut se décliner en plusieurs phases :

- Une phase de **séduction** lors de laquelle le recruteur essaie de mettre en confiance la « personne cible » ;
- Une phase de **conditionnement** et de **modification de la personnalité** durant laquelle le sens critique et les repères antérieurs de la « personne cible » sont mis à mal au profit de la doctrine sectaire ;
- Une phase de **maintien du nouvel adepte sous contrôle** via de multiples techniques de renforcement.

Comment la repérer?

Pour pouvoir caractériser l'emprise sectaire et ne pas l'imputer à tort à un changement d'attitude et de comportement qui pourraient avoir d'autres origines comme une pathologie mentale, un trouble de la personnalité, il importe de se référer aux **neuf critères de l'emprise mentale*** mis en place par Philippe-Jean Parquet, professeur en Psychiatrie infanto-juvénile et membre du Conseil d'Orientation de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES).

NOS STATUTS

Article 2—Notre objet

Face à l'emprise sectaire, quelle qu'elle soit, cette association, non confessionnelle, apolitique et aphilosophique, a pour buts :

- D'accompagner les personnes et/ou familles en souffrance ou en questionnement.
- De sensibiliser et former les professionnels, les bénévoles et tout public à ce mécanisme particulier.

Article 5—Nos activités

Basées sur trois axes – psychologique, juridique et socio-éducatif –, les activités de l'association sont :

- L'accompagnement individualisé des personnes et familles
- La formation et la sensibilisation de tout public, de professionnels et de bénévoles
- La constitution et la gestion, le cas échéant, de tous établissements ou services destinés à amplifier ou relayer son action

Nos moyens d'action :

Rendez-vous personnalisés

Suivi psychothérapeutique, accompagnement juridique et socio-éducatif, par des professionnels diplômés d'Etat, exerçant conformément à la réglementation applicable à leur profession.

Réunions d'échange et d'entraide

Modules et stages de formation

Conférences et forums de prévention

Sites internet informatifs et interactifs

Ouvrages, plaquettes et livrets informatifs spécifiques

Bandes dessinées et tous autres outils de prévention



Parce que la parole fait partie intégrante du processus de reconstruction, au CAFFES, tout se passe avec du temps.

*D'abord le temps de l'**ACCUEIL** : sonner à la porte de notre centre d'accueil n'est pas facile, faire la demande d'un rendez-vous ne l'est pas non plus...*

*Puis le temps de l'**ECOUTE** : avec un bénévole formé à l'écoute. C'est ici que l'association trouve toute sa place, que son caractère familial trouve tout son sens. L'écoute emprunte alors la fonction d'un sas de décompression.*

*Ensuite le temps du **RECIT** qui s'accompagne souvent de beaucoup de souffrance, de détails livrés en vrac, de questions que la personne se pose (Comment ai-je pu faire cela? Suis-je fou? J'ai fait des choses contraires à la loi). C'est là que la compétences des bénévoles et salariés est nécessaire car il ne s'agit plus d'écouter mais d'entendre certains détails qui finiront par revenir régulièrement. Ce n'est pas encore le moment pour l'écouter d'intervenir, il faut laisser à la personne le temps de parole, un temps et une parole qui lui auront été dérobés durant l'emprise subie.*

Vient alors le temps de l'émotion, des pleurs, des cris, des questions « que pouvez-vous faire pour moi? ». Notre réponse bien souvent est de remercier la personne de sa confiance et de lui demander ce qu'elle attend de notre centre; nous lui précisons que notre association ne fera rien à sa place mais plutôt avec elle; nous ne sommes pas dans l'assistantat mais dans l'accompagnement.

Nous évoquons alors l'ensemble des services du CAFFES dont elle peut bénéficier afin notamment de vider ce qui ne lui appartient pas.

Enfin le temps de comprendre, de parler d'autres choses, de rebondir, de faire des projets; et parce que la personne ne peut pas gommer une partie de sa vie, il est essentiel pour elle de prendre le temps du recul suffisant pour faire ressortir de l'expérience vécue les éléments positifs. Ainsi elle pourra de nouveau avancer.

